



DESER - FT.pdf



DESERVE

INSECTICIDE POUR LE TRAITEMENT DES CÉRÉALES STOCKÉES ET DES LOCAUX DE STOCKAGE VIDES DE POV

Concentré émulsionnable contenant 25 g/L de deltaméthrine et 225 g/L de pipéronyl butoxyde.
Pour une application à bas volume en pulvérisation.

Usages	Cibles	Doses max. d'emploi
Céréales (avoine, blé, orge, seigle, sarrasin, quinoa, maïs, millet, moha, sorgho, riz, tritordeum, triticales et autres hybrides du blé) Traitement des produits récoltés	Ravageurs des denrées stockées (charançons, triboliums, capucins, silvains, alucites, ephestia...)	2 L / 100 tonnes de grains
Traitements généraux - Désinsectisation - Locaux, Structures, Matériel (productions d'origine végétale (POV))*		0,06 L / 100 m ²

*Périmètre : Serres, silos, locaux de cultures, stockage, forçage, pots, containers. Couvre également les locaux, structures et matériels susceptibles d'abriter des formes mobiles d'organismes nuisibles réglementés pour les végétaux ou produits végétaux.

Formulation : Concentré émulsionnable (EC).

Composition : 25 g/L (2,74 % (m/m)) de deltaméthrine et 225 g/L (24,64 % (m/m)) de pipéronyl butoxyde.

AMM n°2210423 (SHARDA CROP-CHEM ESPANA S.L.).

Nombre maximal d'applications par an : 1.

Délai de rentrée : 24 heures.

Pour chaque usage autorisé, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus (LMR). Les LMR sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Mode d'action :

Agit par contact et ingestion sur de nombreux insectes, avec une légère action systémique.

Utilisation :

Efficacité : Agit à l'extérieur du grain.

Curatif : Élimine 100 % des insectes adultes présents en 24 à 48 heures.

Préventif : Détruit les formes cachées au fur et à mesure de l'émergence du grain et évite les recontaminations.

Durée de protection : Jusqu'à 12 mois à pleine dose.

Doses d'emploi et durée de protection :

Rémance	Dose de DESERVE	Dose de deltaméthrine
6 à 9 mois	1 L / 100 tonnes	N/2 = 0,25 mg/kg
10 mois	1,3 L / 100 tonnes	0,33 mg/kg
12 mois	2 L / 100 tonnes	N = 0,50 mg/kg

1 traitement par campagne suffit.

Application :

DESERVE est un concentré émulsionnable à diluer dans l'eau juste avant l'emploi. La quantité d'eau à utiliser pour diluer le produit dépend du matériel d'application et du débit de l'installation, une dilution minimale 1/3 (volume DESERVE / volume totale bouillie) est recommandée (par exemple, diluer 2 litres dans 10 litres d'eau pour 100 tonnes de grains). DESERVE n'est pas destiné à être utilisé en mélange avec d'autres produits.

Traitement direct des grains : L'emplacement de la buse de traitement est primordial pour assurer une bonne qualité d'application et une efficacité optimale (au point de chute du grain). Ne pas appliquer plus d'un traitement par lot de céréale stockée avec un produit à base de deltaméthrine.

Traitement des locaux de stockage : Diluer 0,6 litres dans 50 litres d'eau pour 1000 m². Réaliser une application régulière et homogène sur la totalité des surfaces, murs, plafonds, sols, portes, poteaux où les insectes sont observés. Une application maximum par an sur les parois des locaux de stockage avec un produit à base de deltaméthrine.

Conditionnements :

Bidon 1 L DESER2* - Bidon 5 L DESER3* - Bidon 20 L DESER1*



SOJAM - 2, Mail des Cerclades - CS 20808 Cergy - 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. 01 34 02 46 60 - Fax 01 30 37 15 90
S.A.S. au capital de 5 180 100 € - R.C. Pontoise 2011 B 02551 - SIRET 533 577 490 00014 - Code NAF 4675Z - T.V.A. FR 70 533 577 490
Numéro d'agrément distribution produits phytopharmaceutiques professionnels : IF01739

DESERVE

Spectre d'efficacité :

La DELTAMÉTHRINE est efficace sur :



- Charançon du riz
- Charançon du blé
- Capucin des grains
- Silvain
- Tribolium brun
- Alucite des céréales
- Teigne de la farine
- Pyrale des fruits secs
- Pyrale du cacao
- Bruche du haricot



Sécurité du consommateur :

Dose journalière admissible (DJA)	LMR sur céréales
0,01 mg/kg p./j	Avoine, org., seigle, sarrasin, quinoa, maïs, millet, moha, sorgho : 2 mg/kg Riz, blé, tritordeum, triticales, autres hybrides du blé, pois, lentille : 1 mg/kg Haricot : 0,6 mg/kg

Les doses appliquées allant de 0,25 à 0,50 ppm de deltaméthrine, la protection insecticide avec cette substance active offre